

Vider une maison sereinement : la méthode organisée pour ne rien oublier

Préparation et inventaire avant intervention

- Faire établir un inventaire notarié ou sous seing privé par un commissaire de justice pour fixer la valeur des biens.
- Prendre des photos de chaque pièce pour constituer une preuve visuelle de l'état du logement.
- Faire appel à un expert pour estimer les objets de valeur (bijoux, tableaux) afin d'éviter toute sous-évaluation.
- Préparer le matériel logistique : cartons de tailles variées, papier bulle, marqueurs, gants de protection et trousse à outils.

La stratégie de tri : la règle des 4 zones

- Zone 'Conservation' : objets à garder pour souvenirs ou usage personnel.
- Zone 'Don/Vente' : objets destinés aux associations ou brocanteurs (vérifier au préalable les besoins des structures locales).
- Zone 'Déchetterie' : encombrants et matériaux destinés au recyclage.
- Zone 'À traiter' : documents administratifs et archives à trier selon les délais légaux.

Gestion des documents et archives

- Conserver les relevés de compte pendant 5 ans.
- Conserver les factures de travaux pendant 10 ans.
- Conserver à vie les actes notariés et les documents d'état civil.

Évacuation et logistique responsable

- Privilégier des entreprises spécialisées en débarras successoral avec assurance responsabilité civile professionnelle et charte de recyclage.
- Déposer les équipements électriques et électroniques (DEEE) dans des points de collecte spécialisés (Ecosystem).
- Demander une autorisation d'occupation temporaire (AOT) à la mairie si une benne doit être placée sur la voie publique.